

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 07 avril 2006

N° 2006-34

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil six, le 07 avril 2006 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	29 mars 2006	

Présents : MM. ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, ROSET, ROUCOLLE, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, COLLIN, DAGEN, GUIRBAL, NONORGUES, PLAGES, QUÉREILHAC.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. PELZER (Représentant M. le Payeur Départemental),
Mlle NACEF (SEMATEG),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Avenant au marché d'aménagement (voirie, VRD) du quai de Nègrepelisse.

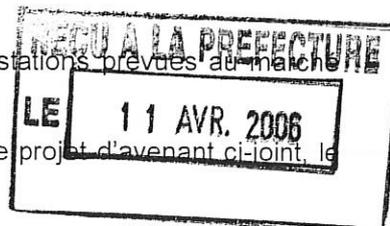
Le Président rappelle que dans le cadre du programme d'ensemble d'aménagement des quais de transfert, les travaux de voirie et VRD du quai de Nègrepelisse ont fait l'objet d'un marché conclu après appel d'offres avec l'entreprise EUROVIA.

Au cours de l'opération, plusieurs prestations complémentaires ont été rendues nécessaires par la mauvaise qualité des sols.

Il s'agit des travaux de traitement à la chaux et de réalisation de purges pour un total de 20 244.96 € HT.

Pour limiter l'impact de ces travaux supplémentaires, certaines prestations prévues au marché initial ont été modifiées.

Le détail des travaux en plus-value et en moins-value figure dans le projet d'avenant ci-joint. Le solde correspondant à une augmentation du marché initial de 9 963.61 € HT.



*
**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant joint en annexe,
- d'autoriser le Président de la SEMATEG, mandataire de l'opération, à signer cet avenant.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE1.1.AVR. 2006
ET DE SA PUBLICATION LE1.1.AVR. 2006

Montauban, le 12 AVR. 2006

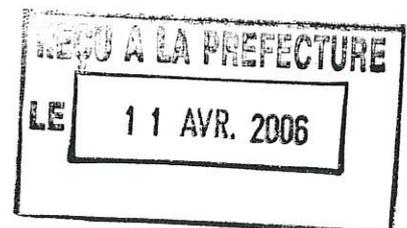
LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC
L'ENTREPRISE EUROVIA**

Commune de NEGREPELISSE

**AMENAGEMENT DE
QUAIS DE TRANSFERT**

<u>MAITRE DE L'OUVRAGE</u>	<u>MANDATAIRE</u>	<u>MAITRISE D'OEUVRE</u>
Syndicat Départemental des Déchets Hôtel du département Boulevard Hubert GOUZE BP 227 82013 MONTAUBAN	Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne 28, rue de la banque BP 227 82002 MONTAUBAN	BUROTEC 5, Avenue Georges Pompidou 31270 CUGNAUX

REçu A LA PREFECTURE
LE 11 AVR. 2006

ENTRE LES SOUSSIGNES

La SEMATEG représentée par Monsieur HEBRAL, la personne responsable du marché.

D'une part,

ET

L'entreprise EUROVIA dont le siège social est situé Z.I. les ports – NEGREPELISSE (82800), représentée par Monsieur JUNGBLUTH, agissant en qualité de Chef d'agence.

- enregistrée sous le numéro d'immatriculation SIRET : 414 629 162 00028
- Code d'activité principale (APE) : 452 P
- N° d'inscription au registre du commerce de TOULOUSE : TOULOUSE B 414 629 162

D'autre part,

Il a été arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications apportées au marché initial.

Ces modifications concernent les travaux suivants :

- Travaux en plus value :

- Traitement de sol à la chaux sur 0,50m d'épaisseur,
- Réalisation de purges (déblais à évacuer, remplissage en grave naturelle 0/80),
- Fourniture et pose de clôture de hauteur 2,00 m de type simple torsion entraxe poteau 2,50m,
- Réalisation purge sous réseau EP sur une longueur de 30m,
- Fourniture et pose de deux cuves incendie de 60m³ chacune.

Le montant total HT des travaux en + value est de : + 34 775,86 €

- Travaux en moins value :

- Etablissement de chaussée en enrobés,
- Fourniture et pose de clôture de hauteur 2,00 m moyen de panneaux treillis soudé en acier galvanisé,
- Construction de regard EU Ø 1000 couverture par tampon,
- Fourniture et pose d'une cuve incendie de 120m³.

Le montant total HT des travaux en - value est de : - 24 812,25 €

Le montant de l'avenant est de:

-24 812,25€ + 34 775,86€ = + 9 963,61 €

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'OFFRE

Du fait du présent avenant, le montant du marché se trouvera porté à la somme de :

• Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	311 944,94 €
• Montant HT de l'avenant :	+ 9 963,61 €
Soit un total H. T. de :	<u>321 908,55 €</u>
T.V.A. 19.6 %	<u>63 094,08 €</u>

Suivant cadre de détail estimatif en annexe.

Nouveau montant T.T.C. du marché : 385 002,63 €
(Soit une plus value de 3,19% par rapport au marché de base)

- En lettres : Trois cent quatre-vingt-cinq mille deux euros et soixante-trois cents.

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution n'est pas prolongé du fait du présent avenant.

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

Toutes les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait à Cugnaux en un seul original,

A Cugnaux le 10 Mars 2006,

La personne responsable du marché,

L'entreprise,

Détail estimatif

QUAI DE TRANSFERT - NEGREPELISSE TRAVAUX EN MOINS VALUE			EUROVIA 10/03/2006		
N° des prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QUANTITES	PRIX	MONTANT
1*6	- Etablissement de chaussée en enrobés comprenant :				
a)	. Fondation en grave naturelle 0/80 sur 0,40 m	m2	-180,00	9,78	-1 760,40
b)	. Couche de base en grave non traité 0/31,5 sur 0,15 m	m2	-180,00	4,69	-844,20
c)	. Couche d'accrochage	m2	-165,00	0,86	-141,90
d)	. Grave-bitume 0/14 sur 0,08 m	m2	-165,00	10,23	-1 687,95
e)	. Couche d'accrochage	m2	-100,00	0,55	-55,00
f)	. Tapis de roulement en B.B. 0/10 sur 0,05m	m2	-100,00	8,58	-858,00
1*12	- Fourniture et pose de clôture de hauteur 2,00 m au moyen de panneaux treillis soudé en acier galvanisé plastifié vert, maille 200 mm x 55 mm, y compris terrassement complémentaire, massifs en béton, poteaux et toutes sujétions	ml	-428,00	44,10	-18 874,80
2*7	- Construction de regard Ø 1000 couverture par tampon fonte Ø 600 de classe D 400	u	-1	590,00	-590,00
				MONTANT HT	-24 812,25
				TVA 19,6 %	-4 863,20
				MONTANT TTC	-29 675,45

Détail estimatif

QUAI DE TRANSFERT - NEGREPELISSE TRAVAUX EN PLUS VALUE			EUROVIA 10/03/2006		
N° des prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QUANTITES	PRIX	MONTANT
PN	- Traitement de sol à la chaux sur 0,50m d'épaisseur sur la rampe d'accès au quais et sur le quai	m2	1 050,00	6,81	7 150,50
1*4	- Réalisation de purges :				
a)	. Déblais à évacuer	m3	200,00	10,33	2 066,00
b)	. Remplissage en grave naturelle 0/80	m3	200,00	24,03	4 806,00
1*4	- Réalisation de purges :				
a)	. Déblais à évacuer	m3	136,00	10,33	1 404,88
b)	. Remplissage en grave naturelle 0/80	m3	136,00	24,03	3 268,08
PN	- Fourniture et pose de clôture de hauteur 2,00 m de type simple torsion entraxe poteau 2,50m	m1	439,00	33,10	14 530,90
PN	- Réalisation purge sous réseau EP sur une longueur de 30ml	m3	150,00	10,33	1 549,50
				MONTANT HT	34 775,86
				TVA 19,6 %	6 816,07
				MONTANT TTC	41 591,93

Détail eslimatif

QUAI DE TRANSFERT - NEGREPELISSE RECAPITULATION GENERALE	10/03/2006 EUROVIA
TRAVAUX EN MOINS VALUE	-24 812,25
TRAVAUX EN PLUS VALUE	<u>34 775,86</u>
MONTANT TOTAL HT DE L'AVENANT TVA 19,6 %	<u>9 963,61</u> <u>1 952,87</u>
MONTANT TOTAL TTC DE L'AVENANT	<u>11 916,48</u>